

Compte rendu sommaire valant publication Publication dans la huitaine Art L 212-25 Du code des collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL Affichage sommaire

Séance du 23 juin 2022

<u>PRÉSENTS</u>: M RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, M CLÉMENT Philippe, Mme GABILLY Jacqueline, Mme COBLARD Micheline, M CADOUX Claude, Mme LEZAY Anita, M BRIN David, M COLLON Olivier, Mme GUESNE Lydie, M FAUGER Sylvain, Mme Isabelle CHAIGNE, M FRER Fabrice.

**EXCUSÉS**: M Philippe BRIFFAUD (pouvoir donné à M David BRIN), Mme Lydie GUESNE (pouvoir donné à M Sylvain FAUGER), Mme Cécile CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline GABILLY

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2022	
Modalité de publicité des actes pris par les	
communes de moins de 3 500 habitants	Unanimité
(310 g)A	Pour :14
/0/3c3*0\	Contre:0
	Abstention:0
Inscription de la commune aux travaux	
d'intérêt général (TIG)	Unanimité
	Pour :14
	Contre:0
	Abstention: 0
Adoption de la nomenclature M57 pour le	
budget CCAS	Unanimité
tes CSSS alter CS of Target come For	Pour :14
	Contre:0
	Abstention: 0

Tarif de l'eau à la marbrière	Unanimité   Pour :
Modification du montant du loyer des taxis ardinois	Unanimité   Pour :
Choix de l'organisme pour l'emprunt de l'aménagement du centre bourg	Unanimité   Pour :
Participation financière au prix des incorruptibles	Unanimité   Pour :

## Questions diverses:

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Ardin, le Le Maire, Jean-Pierre RIMBEAU



Le texte intégral des délibérations débattues au conseil municipal du 23 juin 2022 est consultable en mairie.